

Peut-on tout dire ? -- Ou comment combattre la parole négationniste

Dans l'espace relationnel d'une société, et en particulier selon un usage public de la parole aux formes démultipliées par les possibilités numériques, qu'est-il permis de dire, c'est-à-dire, bien souvent, qu'est-il permis de « publier » ? Avec qui discute-t-on ? De quoi est-il vain de discuter, de quoi est-il abject de prétendre discuter ? A quelles conditions une discussion sérieuse peut-elle avoir lieu ? S'agissant de l'usage public de la parole, où s'achève la possibilité d'une discussion rationnelle et où s'ouvre le champ du droit pénal ? Quelle responsabilité juridique, enfin, est en jeu dans le cas d'une parole négationniste ? Face aux mille variations du « je dis ça, je dis rien », l'enjeu de ce cours, ou parcours, est moins de délimiter ce qui relève juridiquement de la liberté d'expression, que de méditer philosophiquement non seulement sur les modalités et effets de la parole mensongère mais aussi sur ceux de la parole irresponsable, adjuvante possible de l'abjection et de la haine.

Ce parcours vise, sans s'y réduire, à prendre acte de certaines spécificités et ambiguïtés de l'acte de parole à l'ère numérique. Une première ambiguïté concerne la porosité entre parole publique et parole privée, à l'heure où la parole publique prend largement la forme d'une parole qu'on « publie » sur Internet, dans laquelle se mêlent d'une part l'accès de « contenus » divers à un grand nombre de personnes et, d'autre part, l'apparence d'une intimité des échanges, parfois doublée de leur anonymat. Une deuxième ambiguïté concerne le flottement entre parole dite en son nom propre et parole qu'on répète : sur Internet, ce flottement devient entrelacement entre parole « publiée » et parole « transférée » ou « forwardée ».

Ce parcours se construit à l'échelle de deux années en articulant deux thèmes du programme de spécialité Humanités, littérature, philosophie : « Les pouvoirs de la parole » et « Histoire et violence ». Il rencontre également le traitement de la notion de Langage dans le cadre du cours de philosophie générale, selon une perspective morale et politique. Il propose de déployer la question philosophique « **Peut-on tout dire ?** » en résonance avec le fait historique du négationnisme rapporté à l'enjeu moral et au phénomène juridique de sa pénalisation. Les notions philosophiques impliquées sont en outre celles de Science, s'agissant de ce qu'Hannah Arendt nomme les sciences historiques, celle de Vérité, mais aussi celle de Justice.

Ce parcours part du travail de réflexion et de conceptualisation qui fut mené, dans les années 1980, par des historiens français (H. Rousso et Pierre Vidal. Naquet en particulier) à propos de la constatation de la négation du génocide des Juifs. Durant cette décennie (les années quatre-vingt et même le début des années quatre-vingt-dix) la vie sociale n'était pas encore structurée par Internet et le numérique. Toutefois par des « tracts, fables, bandes dessinées, études prétendument savantes et critiques, revue spécialisée », une « secte, minuscule mais acharnée, consac[ait] tous ses efforts et utilis[ait] tous les moyens » pour « détruire non la vérité, qui est indestructible, mais la prise de conscience de la vérité ». Désormais, de quels « moyens » ne disposent pas, depuis plus de deux décennies (2000-2020) dans cet âge de l'Internet et des réseaux sociaux, les funestes héritiers de ces négationnistes-là ? S'il est difficile de prendre finement la mesure (travail qui relèverait des sciences sociales) du pouvoir de destruction des propos négationnistes à l'ère numérique, il est peu contestable que les différentes formes du négationnisme, comme les variétés psychologiques « perfide, perverse, paranoïaque ou tout simplement imbéciles » de leurs auteurs, disposent de facilités pour donner à leur « parole » des pouvoirs de nuisance élargis. Ce phénomène ne peut pas ne pas interroger le philosophe attentif non seulement aux aspects moraux et politiques de la parole publique ou publiée, mais aussi à ses aspects cognitifs, lorsque l'horizon même de la vérité, de l'objectivité et de la rationalité, celui du *logos* en somme, paraît pouvoir non pas être « détruit », mais durablement négligé ou follement retourné

contre lui-même. Ce parcours philosophique, mené ces deux dernières années, dans une période de pandémie propice à la diffusion de visions conspirationnistes du monde, a été l'occasion de repérer, au cœur des divers complotismes anti-vax, non seulement des assonances, mais aussi des parentés franches, entre négationnisme antisémite et complotismes d'extrême-droite.

Mais ce parcours philosophique, ancré dans le travail de l'histoire, inscrit dans la trajectoire générationnelle de son autrice, et soucieux de penser la singularité et l'effectivité du négationnisme relatif au « dernier génocide du XXème siècle », a été l'occasion de mener un travail en synergie, pour des classes de terminale générale, entre le cours de philosophie et le cours d'Histoire sur l'histoire du génocide des Tutsi perpétré au Rwanda en 1994 — travail aidé de l'insertion accrue de l'étude de cet événement tragique dans les programmes respectifs d'histoire-géographie et de la spécialité Histoire-géographie, Géopolitique et Science Politique (HGGSP). Ce travail interdisciplinaire s'est concrétisé par l'organisation et la tenue d'une conférence intitulée « Le négationnisme et sa pénalisation » au lycée de Villaroy, à Guyancourt, le 26 mars 2021, conférence tenue par deux invités : d'une part, Héléne Dumas, historienne, chargée de recherche au CNRS et, d'autre part, l'avocat Richard Gisagara qui fut l'un des artisans de l'extension, en 2017, de la pénalisation du négationnisme aux cas de « négation, minoration, banalisation outrancière » (pour reprendre les termes de la loi) du génocide des Tutsi au Rwanda.

L'un des objectifs pédagogiques de cette conférence était d'illustrer, par le biais de la présentation et des exposés de chacun des intervenants, ce que peuvent être, d'une part, le travail de l'historien et, d'autre part, le travail du droit. La ténacité patiente, minutieuse et rigoureuse de l'engagement de l'avocat tout autant que celle de l'historienne, chacun dans son champ respectif, semblaient pouvoir concrètement être opposées à la facilité déconcertante avec laquelle circulent, et pas seulement sur Internet, des contenus relevant tantôt du « bullshit », qu'il se donne comme savant ou pas, tantôt du mensonge et de la haine.

<http://www.lyc-villaroy-guyancourt.ac-versailles.fr/2021/04/04/conference-au-lycee-de-villaroy-a-guyancourt-vendredi-26-mars-2021-le-negationnisme-et-sa-penalisation/>



Hélène Dumas et Maître Richard Gisagara,

I – Le travail des historiens

1. Vidal-Naquet : contre les négationnistes, ces « assassins la mémoire »,
2. Gisèle Sapiro. **Annexes 1 et 2**
3. Henry Rousso, définition, fin des années 1980, de la notion de négationnisme par différence avec celle de révisionnisme :
https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/educuer_contre_racisme/notion_negationnisme.pdf
<https://www.cairn.info/revue-cites-2008-4-page-51.htm#no1> => extrait de l'introduction en annexe
4. Les formes du négationnisme visant le génocide des Tutsi au Rwanda : haine anti-tutsi, mépris et indifférence racistes, gênes et intérêt politiques.
 - Yves terson : « Le négationnisme est une démarche consciente. Le négationniste sait qu'il ment et qu'il déforme la vérité pour que l'accusation de génocide ne puisse être retenue ».
<https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah1-2004-2-page-363.htm>
 - Jean-Pierre Chrétien, « il ne s'agit pas d'un « débat » scientifique, mais d'une opération militante **Annexe 4** et lien : <https://histoirecoloniale.net/le-droit-a-la-recherche-sur-les.html>
 - Hélène Dumas et Stéphane Audoin-Rouzeau. **Annexes 4 et 5.**
5. Hannah Arendt, fait et interprétation : « Les difficultés [interprétatives] [...] inhérentes aux sciences historiques [...] ne constituent pas une preuve contre l'existence de la matière factuelle, pas plus qu'elles ne peuvent servir de justification à l'effacement des lignes de démarcation entre le fait, l'opinion et l'interprétation, ni d'excuse à l'historien pour manipuler les faits comme il lui plaît », **Annexe 6.**

II – Le travail du droit. Ce que peuvent la parole juridique et la parole judiciaire

1. Exemple de travail pédagogique : conférence à destination des élèves du lycée de Villaroy, mars 2021.
<http://www.lyc-villaroy-guyancourt.ac-versailles.fr/2021/04/04/conference-au-lycee-de-villaroy-a-guyancourt-vendredi-26-mars-2021-le-negationnisme-et-sa-penalisation/>
2. La loi dite « Gayssot ». Article 24 bis.
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000532990/>
3. Le travail au Prétoire. Histoire d'une bataille judiciaire et juridique (audio de Richard Gisagara. **A joindre**)
Récit de cette bataille judiciaire et juridique publié le 13/04/2018 :
<https://consultation.avocat.fr/blog/richard-gisagara/article-24006-loi-gayssot-genese-de-la-recente-modification.html>

Extraits du document PowerPoint présenté par maître Gisagara aux élèves le 26 mars 2021 au lycée de Villaroy, à Guyancourt (Yvelines):

« Dispositions adoptées à l'unanimité par l'Assemblée Nationale le 1er juillet 2016 et par le Sénat le 14 octobre 2016 par 156 voix contre 146, puis validées par le conseil constitutionnel dans sa décision n° 2016-745 DC du 26 janvier 2017 qui, malheureusement en a enlevé les dispositions qui auraient permis d'étendre cette pénalisation au génocide commis contre les Arméniens ».
« Loi proposée par le gouvernement dans le cadre de la loi dite « Liberté et Egalité » qui porte le n° 2017-86.

L'article 173 modifie l'article 24 bis de la loi sur la liberté de la presse et punit d'un an d'emprisonnement de 45 000 euros d'amendes l'infraction de nier, minorer ou banaliser de façon outrancière tout génocide puni par une juridiction française ou internationale, ce qui est le cas du génocide commis contre les tutsi.

le législateur ne mentionne pas dans la loi le mot tutsi, tout comme il ne le fait pas pour le mot juif en ce qui concerne la Shoah.

L'article 176 de cette loi modifie l'article 48-2 de la loi sur la liberté de la presse et autorise les associations, comme la CRF, ayant pour but de défendre la mémoire des rescapés de déclencher des poursuites pénales en cas de violation de cette loi ».

Textes de loi :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000033935148

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000033975375

4. La difficile question de « l'intervention de la justice dans le traitement public des génocides et des crimes contre l'humanité ». Position de l'historien Jean-Pierre Chrétien, spécialiste de l'histoire du Rwanda et du Burundi :

<https://histoirecoloniale.net/le-droit-a-la-recherche-sur-les.html>

➔ **EXERCICE** à mener en lien avec le ou la collègue en charge de l'enseignement de l'option Droit et grands enjeux du monde contemporain : mener un **travail comparé entre la France et la Belgique** pour comprendre les évolutions législatives respectives en matière de pénalisation du négationnisme.

III – Mensonge, bullshit, paranoïa. Un enjeu si délicat : avoir un « commun respect de la vérité »

1. « Un dialogue entre deux hommes, fussent-ils adversaires, suppose un terrain commun, un commun respect, en l'occurrence, de la vérité. Avec les « révisionnistes », ce terrain n'existe pas.[...]. Je me suis donné une règle : on peut et on doit discuter *sur* les « révisionnistes », [...] on ne discute pas *avec* les révisionnistes », Vidal-Naquet, **Annexe 1-D**.

« Répondre comment, puisque la discussion est impossible ? En procédant comme on fait avec un sophiste, c'est-à-dire avec un homme qui ressemble à celui qui dit le vrai, et dont il faut démonter pièce par pièce les arguments pour en démasquer le faux-semblant », Pierre Vidal-Naquet,

2. La différence entre mensonge et baratin (*bullshit*) proposée par Harry Gordon Frankfurt. **Annexe 8**.

3. Parentés entre conspirationnisme et négationnisme antisémite

Rudy Reichstadt : « le conspirationnisme, extension du domaine de la négation ».

<https://www.cairn.info/revue-diogene-2015-1-page-64.htm>

Annexes

Annexe 1 :

Pierre VIDAL- NAQUET, *Les assassins de la mémoire. Un « Eichmann de papier » et autres essais sur le révisionnisme* [1981], Paris, La Découverte, 2005.

A. « Les assassins de la mémoire ont bien choisi leur objectif : ils veulent frapper une communauté sur les mille fibres encore douloureuses qui la relie à son propre passé. », p. 8.

B. « Ce petit livre est né d'une constatation : depuis le milieu des années 1980, l'entreprise « révisionniste », je veux dire celle qui nie les chambres à gaz hitlériennes et l'extermination des

malades mentaux, des Juifs et des Tziganes, et de membres de peuples considérés comme radicalement inférieurs, les Slaves singulièrement, a pris une ampleur inquiétante. Une secte, minuscule mais acharnée, consacre tous ses efforts et utilise tous les moyens : tracts, fables, bandes dessinées, études prétendument savantes et critiques, revue spécialisée, à détruire non la vérité, qui est indestructible, mais la prise de conscience de la vérité. A vrai dire, elle ne s'intéresse ni aux malades mentaux, ni aux Tziganes et encore moins aux prisonniers de guerre soviétiques, mais aux seuls Juifs. Pourquoi ce choix ? Les études qui suivent tenteront de le montrer. » (p. 7).

C. « J'ai donné comme titre à cet exposé : « Qui sont les assassins de la mémoire ? » et non pas : « Qui sont les assassins de l'histoire ? ». Cette expression, « les assassins de la mémoire », n'est pas de moi. Je l'ai empruntée à Josef Hayim Yerushalmi qui l'avait utilisée lors d'un colloque de Royaumont sur les fonctions de l'oubli. J'en ai fait, il est vrai, le titre d'un livre. Pourquoi ce titre ? On a pu discuter récemment pour savoir s'il existait une mémoire collective. Je suis de ceux qui acceptent cette notion, contrairement, par exemple, à mon ami Pierre Sorlin. Mais il est clair que la mémoire collective passe toujours par la mémoire individuelle.

Ceux qui entendent nier l'existence même de la Shoah, et qui s'intitulent eux-mêmes les « révisionnistes » — on les appelle maintenant plutôt les négateurs — cherchent à atteindre chacun d'entre nous, que nous ayons vécu la Shoah directement ou indirectement, et même, dirai-je, que nous soyons juifs ou non, dans sa mémoire individuelle.

Cette mémoire n'est, bien entendu, pas l'histoire, et quand nous aurons disparu, il ne restera que plus que l'histoire. Mais l'histoire — c'est un point sur lequel je reviendrai — est faite aussi de l'entrelacement de nos mémoires et de la mémoire des témoins. En insistant sur la mémoire, j'insiste sur le fait que l'entreprise des négateurs cherche de toute évidence à atteindre chacun d'entre nous dans sa subjectivité. » (p. 189).

D. « Je me suis fixé cette règle : on peut, et on doit discuter *sur* les « révisionnistes » ; on peut analyser leurs textes comme on fait l'anatomie d'un mensonge ; on peut et on doit analyser leur place spécifique dans la configuration des idéologies, se demander le pourquoi et le comment de leur apparition, on ne discute pas *avec* les « révisionnistes ». Il m'importe peu que les « révisionnistes » soient de la variété néo-nazie, ou la variété d'ultra-gauche ; qu'ils appartiennent sur le plan psychologique à la variété perfide, à la variété perverse, à la variété paranoïaque, ou tout simplement à la variété imbécile, je n'ai rien à leur dire et je ne leur répondrai pas. La cohérence intellectuelle est à ce prix », p. 9.

Annexe 2 :

Gisèle SAPIRO, « En guise de postface : le négationnisme en France », in Pierre Vidal-Naquet, *Assassins de la mémoire* de Pierre Vidal-Naquet, op. cit., p. 209-225.

« Est-ce en raison de sa propension à usurper les signes distinctifs de la démarche scientifique, à savoir le doute envers les dogmes, l'esprit critique, la vérification ? La secte « révisionniste », qu'on préfère désormais désigner par l'appellation plus spécifique de « négationniste », puisque son « révisionnisme » tient dans la négation de l'existence de chambres à gaz destinées à l'extermination d'une partie de la population déportée dans les camps de concentration nazis, a retenu l'attention de nombre d'historiens, et ce en dépit de sa marginalité. Dès sa médiatisation à la fin des années 1970, l'entreprise négationniste suscita en effet une série de répliques, dont celles, pionnières, de Georges Wellers, directeur du Centre de documentation juive contemporaine (CDJC), en 1979, puis, l'année suivante, de Nadine Fresco et de Pierre Vidal-Naquet, respectivement dans *Les Temps modernes* et dans *Esprit*, suivies d'un essai d'Alain Finkielkraut. En 1987, l'historien Pierre Vidal-Naquet réunissait les articles qu'il avait publiés depuis sept ans sous le titre *Les Assassins de la mémoire*, qui devint aussitôt le livre de référence sur la question.

Aux réfutations « à chaud » succèdent à présent les études plus approfondies sur la genèse et la diffusion de « l'idée » négationniste en France, ainsi que sur la spécificité française que constitue son ancrage partiel dans les milieux d'extrême gauche. Alors que Florence Brayard, dans *Comment l'idée vint à M. Rassinier* et Nadine Fresco, dans *Fabrication d'un antisémite* s'intéressent, à travers le

personnage de Paul Rassinier, aux origines du phénomène, Valérie Igounet propose dans son histoire du négationnisme en France une étude de la diffusion des thèses révisionnistes des lendemains de la Seconde Guerre mondiale à nos jours. », p. 209-210.

Annexe 3 :

Jean-Pierre Chrétien, « Le droit à la recherche sur les génocides et sur les négationnismes », article publié le 25 janvier 2012 dans Histoire coloniale et postcoloniale, (modifié le 16 août 2019), <https://histoirecoloniale.net/le-droit-a-la-recherche-sur-les.html>, consulté le 29 mai 2022.

« Une “polémique” sur les “responsables” du génocide, consistant pratiquement à faire des Tutsi les organisateurs de leur propre génocide, est apparue chez nous depuis 2005 (même si elle est en fait présente dès 1994 dans la propagande de ceux qui l’organisaient tout en le niant). Il ne s’agit pas d’un « débat » scientifique, mais d’une opération militante orchestrée par des nostalgiques de l’ancien régime rwandais et par un petit groupe de militaires et de politiques français (de gauche comme de droite) liés à la gestion de cette affaire entre 1990 et 1994.

Annexe 4 :

Hélène Dumas, *Sans ciel ni terre. Paroles orphelines du génocide des Tutsi*, 2020, p. 9-10.

« Entre le 7 avril et la mi-juillet 1994, un million de victimes périrent au cours d’une campagne de massacres d’une efficacité effroyable : en moins de trois mois, les trois quarts de la population tutsi étaient assassinés. A l’époque, le génocide ne fut pas reconnu dans sa spécificité irréductible par une communauté internationale demeurée passive, ayant permis aux tueries de s’exécuter dans un huis-clos terrifiant. D’autres grilles de lecture s’imposèrent, sous la forme de fresques barbares et de luttes interethniques présentées comme coutumières dans un continent africain « exotique », contemplé d’un œil condescendant et vaguement dégoûté. Un quart de siècle plus tard, cet épais voile de clichés racistes mêlé d’indifférence est loin d’être levé. Et les discours négationnistes fleurissent sur le terreau de l’ignorance collective, s’affichant dans les médias et pénétrant même l’université, sans susciter de grandes protestations ».

Annexe 5 :

Stéphane Audoin-Rouzeau, in Hélène Dumas, *Le génocide au village. Le massacre des Tutsi au Rwanda*, Seuil, Paris, 2014, pp. I-III, préface.

« Il y a vingt ans, entre le 7 avril et le début du mois de juillet 1994, huit cent mille à un million de Tutsi rwandais sont morts assassinés. Assassinés parce qu’ils étaient tutsi et, pour la plupart, assassinés dès les toutes premières semaines du génocide tant furent grandes l’efficacité et l’imagination meurtrières des tueurs. A l’issue des trois mois de l’immense massacre, on ne comptait que trois cent mille survivants.

Il faut sans cesse, et sans se lasser, rappeler de tels chiffres, car le dernier génocide du XX^{ème} siècle se heurte dans les pays occidentaux, en Europe et en France tout particulièrement, à un déficit cognitif de grande ampleur. Au point que même dans des milieux raisonnablement informés — où l’on rougirait de ne rien savoir de l’extermination des Arméniens et de celle des Juifs d’Europe — il arrive qu’on ne sache pas faire la différence entre victimes et bourreaux, et que l’on se montre parfois incapable de dater l’événement proprement dit. Que le génocide des Tutsi rwandais soit nécessairement un phénomène complexe paraît décourager à l’avance tout effort sérieux d’information à son endroit. Une étrange terminologie dont témoigne l’expression courante de « génocide rwandais » est là pour attester cette ignorance prolongée.

Mais peut-être s’agit-il d’une simple mise à distance. Trouve-t-elle sa source dans une forme de racisme inconscient dont nul, jamais, ne saurait se flatter d’être exempt ? Puisse-t-elle à une forme de déni ? Après tout, le génocide des Tutsi rwandais a rendu caduc le « Plus jamais ça ! » qui, depuis 1945,

constituait en quelque sorte le contrat moral implicite auquel souscrivaient —ou prétendaient souscrire — nos sociétés sorties de la « dernière catastrophe » *. Sur ce point précis, reconnaître l'imposture de positions si anciennement établies n'est guère aisé. Et puis, pour en venir à la spécificité du cas français, la prise en compte du génocide de 1994 peut-elle s'affranchir d'un questionnement douloureux sur la politique suivie par la France depuis le début des années 1990, puis lors des semaines décisives d'avril à juillet 1994 ? Cette inévitable mise en cause de son armée, dans la configuration particulière ouverte par le début de la décennie 1990, n'est-elle pas une perspective suffisamment pénible pour susciter, chez beaucoup de nos concitoyens, la tentation d'esquiver le sujet ?

Pénible, en tous cas, je prie de lecteur de croire qu'elle l'est pour l'auteur de ces lignes, peu familier des prises de position un tant soit peu militantes. Et pour faire bonne mesure, j'ajoute que je ne prétends donner ici de leçon à personne : le 7 avril 1994, au moment où l'extermination des Tutsi commença avant de se déployer massivement dans les semaines suivantes, je n'en compris pas les enjeux, alors que j'étais pourtant bien mieux équipé que d'autres — au titre d'universitaire, d'historien du fait guerrier et des violences extrêmes — pour mesurer ce qui était en train de se dérouler sur place ; or, c'est seulement dans l'après-coup — bien trop longtemps après, à dire vrai — que j'ai pris conscience de ce qui s'était joué d'essentiel au Rwanda lors de ces trois derniers mois. A ceux qui pourraient s'étonner d'un tel aveu, je suis tenté de rétorquer que je ne vois pas pourquoi un chercheur, lorsqu'il n'a tout simplement pas vu et pas compris, ne le dirait pas avec quelque netteté. Après tout, c'est là une démarche réflexive utile pour mieux prendre en compte l'incompréhension des autres.

En tous cas, l'inconscience se paye toujours au prix fort. Il y a donc un prix à acquitter pour cette indifférence collective à l'endroit du génocide de 1994, pour cette ignorance massive, prolongée depuis si longtemps. Sans cette dernière, on ne saurait comprendre que tant de formes rampantes de négationnisme — comme la théorie du « double génocide » —, si ingénieusement perverse — peuvent se déployer sans que nul n'y trouve à redire. Partout, en effet, depuis les médias les plus respectables jusqu'aux maisons d'édition les plus autorisées, la *négation* s'insinue, sous des formes diverses. Le négationnisme du génocide des Tutsi du rwandais rencontre encore un respect affligeant. C'est un négationnisme en col blanc : une caractéristique qui lui donne son caractère d'ignominie si particulier ».

*note de Stéphane Audoin-Rouzeau : Pour citer ici le titre du livre d'Henry Rousso, *La Dernière catastrophe. L'histoire, le présent, le contemporain*, Paris, Gallimard, 2013.

Annexe 6 :

Hannah ARENDT, *La crise de la culture*, « Vérité et politique », [1954 et 1972 pour la traduction française], Gallimard, Folio, 1998, p. 303-304.

Est-ce qu'il existe aucun fait (1) qui soit indépendant de l'opinion et de l'interprétation ? Des générations d'historiens et de philosophes de l'histoire n'ont-elles pas démontré l'impossibilité de constater des faits sans les interpréter, puisque ceux-ci doivent d'abord être extraits d'un chaos de purs événements (et les principes du choix ne sont assurément pas des données de fait), puis être arrangés en une histoire qui ne peut être racontée que dans une certaine perspective, qui n'a rien à voir avec ce qui a eu lieu à l'origine ? Il ne fait pas de doute que ces difficultés, et bien d'autres encore, inhérentes (2) aux sciences historiques, soient réelles, mais elles ne constituent pas une preuve contre l'existence de la matière factuelle, pas plus qu'elles ne peuvent servir de justification à l'effacement des lignes de démarcation entre le fait, l'opinion et l'interprétation, ni d'excuse à l'historien pour manipuler les faits comme il lui plaît. Même si nous admettons que chaque génération ait le droit d'écrire sa propre histoire, nous refusons d'admettre qu'elle ait le droit de remanier les faits en harmonie avec sa perspective propre ; nous n'admettons pas le droit de porter atteinte à la matière factuelle elle-même. Pour illustrer ce point, et nous excuser de ne pas pousser la question plus loin : durant les années vingt (3), Clémenceau, peu avant sa mort, se trouvait engagé dans une conversation

amicale avec un représentant de la République de Weimar (4) au sujet des responsabilités quant au déclenchement de la Première Guerre mondiale. On demanda à Clémenceau : "À votre avis, qu'est-ce que les historiens futurs penseront de ce problème embarrassant et controversé ?" Il répondit : "Ça, je n'en sais rien, mais ce dont je suis sûr, c'est qu'ils ne diront pas que la Belgique a envahi l'Allemagne."

Annexe 8 :

Harry Gordon Frankfurt, *De l'art de dire des conneries*, Fayard, mille et une nuits, 2017, traduit en français de *On Bullshit* publié en 2005 aux éditions Princeton University Press.

« Ce que saint Augustin appelle « menteurs » et « vrais mensonges est à la fois rare et extraordinaire. Il arrive à tout le monde de mentir, mais très peu d'individus ont souvent (et même ne serait-ce qu'une seule fois) l'occasion de le faire par pur goût de la fausseté ou de la tromperie.

Pour la plupart des gens, le fait qu'une information soit fausse constitue en soi une raison suffisante pour ne pas la transmettre — bien qu'un tel obstacle soit peu contraignant et aisément surmontable. A l'inverse, le menteur patenté de saint Augustin y voit une raison de la transmettre. Pour le baratineur, l'argument ne joue ni dans un sens ni dans l'autre. Lorsqu'ils mentent comme lorsqu'ils disent la vérité, les gens sont mus par leur visin du monde. Celle-ci leur sert de guide chaque fois qu'ils s'efforcent de décrire la réalité avec fidélité ou de manière trompeuse. C'est pourquoi le fait de prononcer des mensonges ne rend pas une personne incapable de dire aussi la vérité — ce qui est le cas pour celui qui raconte des conneries. A cause de l'indulgence excessive dont il bénéficie, le baratineur finit par ne plus prêter attention à ses propres assertions, de sorte que son sens des réalités a tendance à s'atténuer, voire à s'évanouir. Le menteur et l'honnête homme jouent l'un en face de l'autre, mais respectent les mêmes règles du jeu. Ils tiennent compte tous les deux des faits avérés, même si l'un obéit à l'autorité de la vérité, tandis que l'autre la défie et refuse de se plier à ses exigences. Le baratineur, pour sa part, l'ignore totalement. Il ne la rejette pas à la façon du menteur : il ne lui accorde pas la moindre attention. C'est pourquoi le baratineur est un plus grand ennemi de la vérité que le menteur.

[...]

« Pourquoi le baratin est-il aussi répandu ? Il est bien sûr impossible d'être certain qu'il prospère davantage aujourd'hui qu'à d'autres époques. La communication sous toutes ses formes n'a jamais été aussi présente, mais cela n'implique pas que la proportion de conneries ait également augmenté. Sans préjuger d'un éventuel essor contemporain du baratin, je vais maintenant énoncer quelques considérations qui peuvent aider à comprendre son omniprésence actuelle. Le baratin devient inévitable chaque fois que les circonstances amènent un individu à aborder un sujet qu'il ignore. La production de conneries est donc stimulée quand les occasions de s'exprimer sur une question donnée l'emportent sur la connaissance de cette question [...]. La prolifération contemporaine du baratin a des sources encore plus profondes dans les diverses formes de scepticisme qui nient toute possibilité d'accéder à une réalité objective et par conséquent de connaître la nature véritable des choses. Ces doctrines « antiréalistes » sapent notre confiance dans la valeur des efforts désintéressés pour distinguer le vrai du faux, et même dans l'intelligibilité même de la notion de recherche objective. Cette perte de confiance a entraîné un abandon de la discipline nécessaire à toute personne désireuse de se consacrer à l'idéal d'*exactitude*, au profit d'une autre sorte de discipline : celle que requiert l'idéal de *sincérité*. Au lieu d'essayer de parvenir à une représentation exacte du monde, l'individu s'efforce de donner une représentation honnête de lui-même. Convaincu que la réalité ne possède pas de nature inhérente, qu'il pourrait espérer identifier comme la véritable essence des choses, il tente d'être fidèle à sa propre nature. C'est comme si, partant du principe qu'être fidèle à la réalité n'a aucun sens, il décidait d'être fidèle à lui-même. Pourtant, il est absurde d'imaginer que nous soyons nous-mêmes des êtres définis, et donc susceptibles d'inspirer des descriptions correctes ou incorrectes, si

nous nous sommes d'abord montrés incapables de donner une définition précise de tout le reste. En tant qu'êtres conscients, nous n'existons que par rapport aux autres choses, et nous ne pouvons pas nous connaître sans les connaître aussi. En outre, aucune théorie ni aucune expérience ne soutient ce jugement extravagant selon lequel la vérité la plus facile à connaître pour un individu serait la sienne. Les faits qui nous concernent personnellement ne frappent ni par leur solidité, ni par leur résistance aux assauts du scepticisme. Chacun sait que notre nature insaisissable, pour ne pas dire chimérique, est beaucoup moins stable que celle des autres choses. La sincérité, par conséquent, c'est du baratin ».